

Profil exigé pour les formatrices / formateurs des modules FFA

Niveaux I & II

Contenu

Niveaux I & II	1
Profil général formatrices / formateurs	1
Autres profils	4
Intervenantes et intervenants	4
Exigences spécifiques	5
Formatrices / formateurs pour le module d'approfondissement « Accompagner les processus de groupe dans des sessions de formation » (GR)	5
Formatrices / formateurs pour le module d'approfondissement « Concevoir et organiser des offres de formation en ligne sur le plan didactique » (EL)	6
Formatrices / formateurs pour le module d'approfondissement « Planifier et élaborer des procédures de qualification axées sur les compétences » (QL)	6
Supervision	6
Modules de formation continue niveau I	7
Certificat de formation continue FSEA numérique (MFC-numérique)	7

Profil général formatrices / formateurs

Les exigences cumulatives suivantes s'appliquent aux formatrices / formateurs des modules FFA :

- Qualification en formation des adultes
 - Expérience pratique dans la formation des adultes
 - Horizon large
 - Activité actuelle dans la formation des adultes
-

– Qualification en formation des adultes

Les diplômes suivants satisfont pleinement aux qualifications requises en matière de formation des adultes :

- › Diplôme formatrice / formateur d'adultes ES
- › Diplôme fédéral de responsable de formation (DFRF)
- › Diplôme enseignant-e de la formation professionnelle activité principale; connaissances professionnelles (1800h) ou culture générale (1800h)
- › Diplôme enseignant-e activité principale ES (1800h)
- › Diplôme fédéral formatrice / formateur en entreprise
- › Maîtrise universitaire en sciences de l'éducation – Formation des adultes (120 ECTS, Université de Genève)

Le profil peut également être rempli par une combinaison de :

Qualifications pertinentes	Qualification en formation d'adultes
<p>1. Qualifications en didactique générale et en pédagogie d'un volume d'au moins 750h (sans compter la pratique), c'est-à-dire un diplôme d'un système de formation en didactique générale tel que</p>	
<p>a) › Haute école pédagogique HEP : Niveau Jardin d'enfants et primaire (Bachelor) › Haute école pédagogique HEP : Niveau secondaire I (Master)</p>	<p>Qualification supplémentaire en formation des adultes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Certificat FSEA formatrice / formateur, offre raccourcie pour les enseignant-e-s <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> – Qualification analogue en niveau et en étendue
<p>b) › Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP) ou Hautes écoles pédagogiques HEP Formatrice / formateur professionnelle 600h, Cours interentreprises en activité principale</p>	<p>Les compétences approfondies requises pour la formation des adultes, par exemple en matière de communication, de psychologie de l'apprentissage des adultes et d'accompagnement des apprenants, doivent être attestées par une formation initiale ou continue d'au moins 500-600 heures.</p> <p>Qualification supplémentaire en formation des adultes</p> <ul style="list-style-type: none"> – Brevet fédéral formatrice / formateur offre raccourcie (IFFP/HEFP) <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> – Qualification analogue en niveau et en étendue
<p>2. Etudes universitaires, Domaine dans le contexte de formation</p>	
<p>Master ou Bachelor › Pédagogie › Psychologie pédagogique › Socio-pédagogie › Pédagogie curative</p>	<p>Qualification supplémentaire en formation des adultes</p> <ul style="list-style-type: none"> – Certificat FSEA formatrice / formateur, offre raccourcie pour les enseignant-e-s <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> – Qualification analogue en niveau et en étendue
<p>3. Etudes universitaires, Domaine pertinent à la formation d'adultes:</p>	
<p>Master ou Bachelor › Psychologie › Sociologie › etc.</p>	<p>Qualification supplémentaire en formation des adultes</p> <ul style="list-style-type: none"> – Brevet fédéral formatrice / formateur <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> – Qualification analogue en niveau et en étendue

<p>4. Etudes dans une institution de formation professionnelle supérieure Profession pertinente à la formation d'adultes</p>	
<p>Diplôme ou Brevet</p> <ul style="list-style-type: none"> › Diplôme fédéral conseiller / conseillère dans le domaine psychosocial › Brevet fédéral mentor d'entreprise › Brevet fédéral spécialiste en formation professionnelle › Diplôme de pédagogie par l'expérience Erlebnispädagogin/Erlebnispädagoge NDS HF › etc. 	<p>Qualification supplémentaire en formation des adultes</p> <ul style="list-style-type: none"> – Brevet fédéral formatrice / formateur <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> – Qualification analogue en niveau et en étendue
<p>5. Brevet fédéral formatrice / formateur</p>	<p>Les compétences approfondies requises pour la formation des adultes, par exemple en matière de communication, de psychologie de l'apprentissage des adultes, etc. doivent être attestées par une formation initiale ou continue d'au moins 500 à 600 heures.</p> <p>Par exemple par des formations continues en :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Didactique en formation des adultes › Processus de groupe, gestion des groupes › Conseil aux individus et aux groupes › Formation en orientation professionnelle et de carrière › Gestion / management › Gestion de projets › Développement de la qualité des offres de formation ›

– **Expérience pratique dans la formation des adultes**

avec le plus grand nombre possible de publics et de groupes cibles différents au moins 500 heures et au moins 5 ans.

– **Vaste horizon**

Formation initiale achevée et formation continue permanente, comme par exemple :

- › Personnel / RH
- › Gestion
- › Consultation
- › Gestion de projets
- › Développement organisationnel
- › Coaching

– **Activité actuelle dans la formation des adultes.**

Autres profils

Intervenantes et intervenants

Pour des éléments spécifiques et spécialisés, il est possible de faire appel à des personnes intervenantes spécialisées qui ne remplissent pas toutes les exigences posées aux formatrices et formateurs. Les compétences professionnelles pour la partie du cours qui leur est attribuée doivent être clairement identifiables dans leur CV.

Les intervenant-e-s ne sont pas autorisés à évaluer les compétences.

L'engagement des personnes intervenantes spécialisées est limité, par module, à environ un cinquième du temps d'apprentissage en contact. Les plafonds suivants s'appliquent :

Niveau I	apprentissage en contact total (h)	Intervenant-e-s engagement maximal (h)	Remarques
Certificats FSEA			
Animer des sessions de formation pour adultes	90	18	L'attribution du nombre d'heures pour un module en deux ou trois parties est définie par le prestataire.
Accompagner individuellement des personnes dans un apprentissage	90	18	L'attribution du nombre d'heures pour un module en deux ou trois parties est définie par le prestataire.

Niveau II	Apprentissage en contact total (h)	Intervenant-e-s engagement maximal (h)	Remarques
Modules de développement			
› Accompagnement	43	9	
› Didactique			
› Module transversal	23	5	Pour la supervision de 12h le profil d'exigences spécifiques s'applique
› Module d'intégration	23	5	
Modules d'approfondissement			
› Processus de groupe (GR)			
› Concevoir et organiser des offres de formations en ligne (EL)	26	5	
› Planifier et élaborer des procédures de qualification (QL)			

Exigences spécifiques

Formatrices / formateurs pour le module d'approfondissement « Accompagner les processus de groupe dans des sessions de formation » (GR)

Deux formatrices / formateurs doivent être engagés pour le module d'approfondissement sur les processus de groupe. Les formatrices et formateurs doivent être en mesure d'accompagner et de gérer des situations difficiles dans des groupes.

Les exigences cumulatives suivantes s'appliquent aux formatrices et formateurs du module d'approfondissement processus de groupe (GR) :

– **Qualification didactique**

Formation en didactique générale d'au moins 750 heures, sans compter la pratique. C'est-à-dire un diplôme d'un système de formation en didactique général tel que :

- › Formation des Formatrices et formateurs,
- › Hautes Ecoles pédagogiques HEP,
- › Haute Ecole fédérale en formation professionnelle HEFP.

– **Qualification spécifique**

Diplôme reconnu respectivement formation complémentaire spécifique dans le domaine des processus de groupe et de la direction de groupes d'un volume de 15 ECTS ou analogue, par exemple :

- › Supervision avec formation complémentaire en processus de groupe,
- › Etudes de psychologie axées sur les groupes.

– **Expérience pratique dans la formation des adultes**

- › Au moins 5 ans avec le plus grand nombre possible de publics et de groupes cibles différents

– **Vaste horizon**

Formation initiale achevée et formation continue axée sur les groupes, comme par ex.

- › Ressources humaines
- › Gestion : avec des compétences approfondies dans le domaine des processus de groupe
- › Consultation
- › Gestion de projets : avec des compétences approfondies dans le domaine des processus de groupe
- › Développement organisationnel
- › Coaching
- › « Guide Outdoor », Pédagogie par l'expérience
- › Psychiatrie
- › Travail social : avec des compétences approfondies dans le domaine des processus de groupe
- › Gestion de conflits
- › Médiation

Formatrices / formateurs pour le module d'approfondissement «Concevoir et organiser des offres de formation en ligne sur le plan didactique» (EL)

Le profil des formatrices et formateurs pour les modules FFA s'applique.

Formatrices / formateurs pour le module d'approfondissement «Planifier et élaborer des procédures de qualification axées sur les compétences » (QL)

Le profil des formatrices et formateurs pour les modules FFA s'applique.

Supervision

Pour les formatrices et formateurs du module transversal « Développer une compréhension de la profession dans l'environnement de travail », des exigences spécifiques en matière de supervision s'appliquent à la partie supervision.

Une ou un superviseur peut également intervenir en tant que formatrice ou formateur dans d'autres parties du module transversal ou dans d'autres modules. Les différents rôles doivent être décrits de manière transparente.

Les exigences cumulatives suivantes s'appliquent aux superviseuses / superviseurs :

– **Qualification en supervision**

- › Formation et diplôme en supervision (BSO, ARS ou analogue), c'est à dire au moins 450 heures en contact sur au moins 2 ans.

– **Expérience en**

- › Supervision
- › Formation des adultes

Modules de formation continue niveau I

Certificat de formation continue FSEA numérique (MFC-numérique)

Exigences envers les formatrices / formateurs :

- Qualification de formatrice / formateur au niveau du Brevet fédéral de formatrice / formateur ou analogue.
- Compétences approfondies de l'apprentissage et de la formation basés sur la technologie.

Le présent profil des formatrices / formateurs entre en vigueur le 01.01.2022 et remplace l'ancien profil des formatrices / formateurs (CAQ/15.03.2018).